

# Conseil d'Établissement des Établissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du mardi 29 novembre 2022

En préambule : remplacement de la présidente Mme Pernet, absente

D'entente avec M. Lunardi, la question est posée à l'ensemble du conseil si Mme Daphnée Godel, secrétaire, peut remplacer Mme Pernet pour cette séance. Le conseil a été d'accord à l'unanimité donc Daphnée Godel remplace Mme Pernet et rédige également le PV.

## 1. Appel des membres

Sont présent-e-s :

|  |  |  |
|--|--|--|
| <i>Des autorités de l'ASIPE :</i><br>Mme Christelle Iff Thévoz   | <i>Des professionnels actifs au sein des EPS :</i><br>M. Philippe Berdoz<br>M. Christian Chevalier<br>Mme Julie Hafsi<br>Mme Sabrina Meystre | <i>Des milieux et organisations concernés par la vie des Établissements :</i><br>M. Cyril Roux<br>M. Philippe Delbrouck<br>M. Benjamin Rey<br>M. Patrick Altieri |
| <i>Des parents d'élèves :</i><br>Mme Patricia Egli<br>Mme Daphnée Godel<br>M. Alexandre Liechti<br>Mme Isabelle Thierrin | <i>Invités :</i><br>M. Xavier Nicod<br>M. Pierre-Alain Lunardi   |  |

Sont excusés Mme Isabelle Pernet, M. Nicolas Schmid et M. Houcine Louati

## 2. Bienvenue et présentation des membres

Nous accueillons ce soir M. Patrick Altieri qui a accepté de faire partie du quart représentant des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Il est Président du karaté club Payerne. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous lui avons envoyé les dernier PV's des Conseils d'établissement.

## 3. Validation du dernier PV du 27 septembre 2022

Le PV du 27 septembre 2022 est accepté sans modifications.

## 4. Préavis du règlement de l'EPPC (en pièce jointe de la convocation)

Dans la convocation, il a été noté validation du règlement, mais il s'agit bien d'un préavis du Conseil d'établissement.

M. Roux se questionne sur ce qu'on entend par bâtiment scolaire ? M. Chevalier répond que ce sont

les bâtiments qui sont gérés par l'école, ce qui exclut le bâtiment de la piscine et de la Halle des Fêtes même si ces locaux sont utilisés dans certains cours.

M. Roux propose également des lister les annexes au terme du règlement pour qu'on s'y retrouve.

Le règlement a obtenu un préavis favorable du Conseil d'établissement.

## 5. Point de situation des sous-groupes

### 5.1. Sous-groupe « Portes-ouvertes des Rammes »

Elles auront bien lieu le 14 décembre de 17h à 20h. M. Nicod nous a transmis l'affiche à distribuer. Ça se déroulera à l'intérieur du nouveau bâtiment des Rammes. Il y aura aussi des animations à l'extérieur.

Le conseil d'établissement participe financièrement à l'engagement des artistes de rue, la Cie du petit Grimoire.

Durant la manifestation, M. Schmid et M. Lunardi seront, avec deux autres personnes, au service de la raclette.

Et il y a besoin d'un coup de main du CEt pour gérer les couverts recyclables. Merci aux personnes qui se sont proposées et le planning est le suivant :

16h30 – 17h30 : M. Philippe Berdoz / M. Philippe Delbrouk

17h30 – 18h30 : M. Cyrille Roux / Mme Isabelle Thierrin

18h30 – 19h30 : Mme Sabrina Meystre / Mme Christel Iff-Thévoz

19h30 – 20h30 : M. Benjamin Rey / M. Patrick Altieri

Daphnée Godel reste à disposition, s'il faut venir remplacer quelqu'un.

### 5.2. Sous-groupe « Conférences »

Une conférence sur le harcèlement-intimidation en milieu scolaire aura lieu le 23 mars 2023 de 19h00 à 21h30 au GYB (salle pouvant accueillir jusqu'à 450 personnes).

Nous pouvons faire les flyers en copie couleurs, il faut si possible mettre les logos des 3 établissements de Payerne, préciser éventuellement que la conférence s'adresse spécifiquement aux parents des élèves de 6H à 11H → le sous-groupe se mettra d'accord pour finaliser le flyer.

Distribution si possible déjà le 14 décembre au marché de Noël et lorsque le flyer sera prêt, il faudra l'envoyer par mail à M. Delbrouk pour faire aussi de la pub dans la fondation et aussi aux établissements.

Daphnée Godel a été approchée par une membre du conseil d'établissement de l'ASIEGE, car il souhaite aussi mettre sur pied une conférence sur le même sujet. Du coup, ce qui a été proposé et accepté c'est de transmettre également la publicité via les agendas des élèves aussi dans l'établissement de Grange.

Mme Godel a également demandé aux directeurs de faire apparaître cette conférence sur les agendas des établissements.

Le sous-groupe va également regarder s'il est possible de mettre une publicité dans un tout ménage de la Broye.

### 5.3. Sous-groupe « Cours d'école »

Le sous-groupe s'est rencontré plusieurs fois et ils ont ensuite rencontré 2 municipaux de la commune de Corcelles. Les municipaux vont intégrer les propositions d'aménagement du sous-groupe dans un préavis. En termes de timing, le préavis sera discuté au printemps et les travaux finalisés pour la rentrée d'août prochain. Il y a certaines propositions qui vont être effectués tout de suite et d'autre qui seront rediscutés une fois que le nouveau bâtiment scolaire sera réalisé.

M. Chevalier a intégré le sous-groupe car la cour de l'école de Corcelles concerne son établissement scolaire. Il apporte une précision quant au sol en copeaux vers les places de jeux avec engins. Les copeaux sont acceptés mais il faut être conscient qu'ils font du cheni à l'intérieur des bâtiments, il faut donc voir s'il n'existe pas quelque chose qui serait plus « propre ».

Le sous-groupe prépare, pour le prochain CEt, un devis pour qu'on puisse statuer sur l'idée que le CEt participe à l'achat de buts et la réalisation des marquages au sol pour des jeux.

### 5.4. Sous-groupe « Assemblée des parents par les représentants des parents »

Les représentants des parents ont accueilli pas loin de 50 parents le 13 octobre dernier et une vingtaine se sont excusés par mail.

12 points sont ressortis des workshops qui ont été organisés et ils seront repris au fur et à mesure de l'année. Il s'agit de, sans ordre de priorité :

|  |   |
|--|---|
| 1. Les places de parc                                | 2. La violence et la sécurité dans les transports                 |
| 3. La capacité des transports                        | 4. La surveillance dans la cour d'école                           |
| 5. L'administration des transports                   | 6. La rénovation et mises aux normes de l'infrastructure scolaire |
| 7. L'aménagement des cours d'école                   | 8. L'organisation des UAPE  |
| 9. La capacité d'accueil dans les UAPE               | 10. La sécurité sur le chemin de l'école                          |
| 11. La violence dans la cour d'école et dans l'école | 12. Le moyen de communication                                     |
| <i>NB : tableau complet joint en annexe à ce PV</i>  |   |

Les représentants se sont engagés auprès des parents à donner un feedback de ces différents points lors de la prochaine assemblée des parents l'automne prochain.

Il y a tout de même 2 points qui sont urgents à traiter, il s'agit de :

- La sécurisation des voies de chemin de fer aux abords du nouveau collège des Rammes

(Cf. point 7.7 du PV du 27 septembre 2022).

Le CEt s'inquiète que rien n'ait bougé depuis le 27 septembre 2022 et que aucune barrière provisoire ne soit en place. M. Liechti se demande qui prend la responsabilité si un accident se produit alors que tout le monde est au courant de ce problème ?

Hors séance : M. Lunardi nous informe par mail avoir relancé la commune suite à notre séance, et la réponse est que la commune est en attente d'un devis concernant une barrière de 2 mètres de haut. Que les travaux verront le jour normalement début de l'année 2023.

- La violence avant et après l'école notamment dans les transports

M. Lunardi propose de faire un sondage de victimisation avant de mettre en place quelques choses car pour l'instant nous avons que des hypothèses sur ce qui pose un problème (ex : agitation dans les bus).

À la suite d'un vote, le CEt est d'accord que M. Lunardi fasse les démarches pour trouver à qui attribuer un mandat d'enquête de victimisation afin de connaître aussi le prix de cette démarche. Mme Godel fait un mail pour le CODIR qu'elle transmettra à M. Lunardi au plus vite.

Nous gardons en tête l'idée de Mme Iff Thévoz de mettre un adulte pour maintenir l'ordre dans les bus. Sa présence se ferait de manière aléatoire et il ne serait toujours dans le même bus. M. Lunardi nous précise qu'il existe un médiateur dans les bus HELVETIE qui peut intervenir à la demande de l'ASIPE ou du chauffeur.

L'ASIPE a les moyens financiers de mettre en place de la prévention contre la violence.

M. Berdoz et Mme Hafsi nous informent que lors de la conférence des maîtres, ils ont mis en place plus de surveillants dans la cour d'école durant la récréation et il y aura aussi parfois la présence de l'éducateur.

Un dernier point qui peut être amélioré est le fait que les titres de transports qui soient distribués dans les temps aux élèves.

Cette année a été spécialement catastrophique pour deux raisons nous dit M. Lunardi, il y a eu un retard dans les livraisons de puces pour les cartes et problème de filtre dans un document transmis pour la réactivation des abonnements Swisspass.

Le concept de la communication de l'ASIPE a été revu et la communication aux parents concernés sera avancer au mois de juin, ce qui va déjà pouvoir améliorer les délais.

## 6. Divers et propositions individuelles

Rien dans les divers et propositions individuelles

## 7. Date de la prochaine séance

Les deux prochaines dates ont été fixées :

- le 4 avril 2023 à 19h00 à la salle de l'ASIPE, mettre à l'ordre du jour la demande de congés
- le 30 mai 2023 à 19h00 à la salle de L'ASIPE

Pour l'instant, il a encore été décidé d'attendre le mois d'avril prochain pour voir quand on invitera les membres de l'ASIEGE. Il serait d'ailleurs préférable qu'on ait un sujet en commun à discuter sinon ça ne fait pas de sens qu'ils soient présents selon le point de vue de M. Chevalier.

**Prochaine séance le 4 avril 2023 à 19h00, salle de réunion de l'ASIPE.**

La présidente de remplacement clôt la séance à 20h46.

La Secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dodel', with a large, sweeping horizontal stroke above the letters.

Daphnée Godel

Annexe : tableau complet des points relevés lors de l'assemblée des parents du 13 octobre 2022